

Paris, le 9 mai 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 45

Conformément à la décision n° 2010-07 SG modifiée, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site virtuel du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

TABLE DES MATIERES

**DECISIONS EMANANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE AU TITRE DE
L'ANNEE 2018**

- **Décision 2018-27 AG portant constitution du bureau de vote du collège n°5 pour les élections au conseil scientifique..... p. 3**
- **Décision 2018-20 attribuant le titre de docteur honoris causa..... p. 4**

DECISION n°2018 – 27 AG

**Portant constitution du bureau de vote du collège n° 5 pour les élections
au conseil scientifique**

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D.719-1 à D.719-40,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n°2018-4 DGS du 8 février 2018 portant calendrier des opérations électorales au conseil scientifique et au conseil des formations au titre de l'année 2018,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote pour l'élection au conseil scientifique du représentant des centres Cnam en région relevant du collège n° 5, qui se déroulera le 3 mai 2018 et, le cas échéant, le 17 mai 2018.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n°5 :

Président :

- Scrutin du 3 mai 2018 : Monsieur Marc GHEZA
- Scrutin du 17 mai 2018 : Monsieur Didier BOUQUET

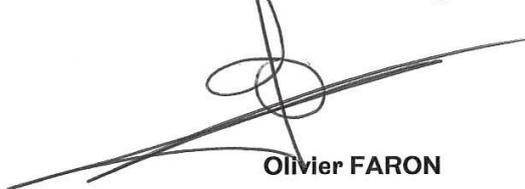
Assesseurs :

- Monsieur Christophe DECREUSE
- Monsieur Gilles MALEFAN

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 25 avril 2018

L'Administrateur général



Olivier FARON

DECISION n° 2018 – 20
attribuant le titre de docteur honoris causa

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 612-37 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration en formation restreinte du Cnam du 29 janvier 2018,

Vu la lettre du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères du 13 avril 2018,

DECIDE :

Article 1er : Il est conféré à Madame Monique RASOAZANANERA le titre de docteur honoris causa.

Article 2 : Le directeur de cabinet de l'administrateur général, le directeur du développement européen et international et le directeur de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui fait l'objet d'une notification à l'intéressée par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à Paris, le 23 avril 2018

L'Administrateur général

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Olivier FARON